

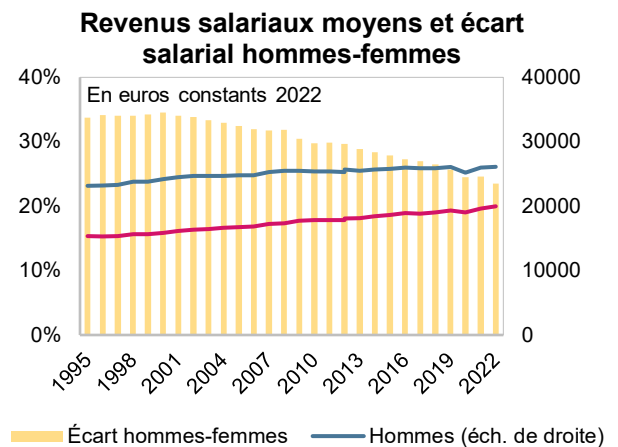
Perspectives

N°24/064 – 12 mars 2024

FRANCE – Journée des Femmes, des inégalités qui persistent en dépit d'avancées

Alors que la France est le premier pays à avoir inscrit le droit à l'avortement dans sa Constitution lundi 4 mars, la Journée des Femmes du vendredi 8 mars 2024 est marquée par des avancées, surtout symboliques ou partielles. Cette modification constitutionnelle avec une « liberté garantie » de recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) change en effet peu de choses au droit des femmes en France. Le recours à l'IVG y a en effet été dépénalisé en 1975 avec la loi « Veil », ce droit a depuis été élargi par différentes lois, et ne semblait pas particulièrement menacé en France. On peut toutefois souligner le message, alors qu'Emmanuel Macron avait fait des inégalités femmes-hommes la grande cause de ses quinquennats. La semaine dernière, l'Insee et la Banque de France ont d'ailleurs aussi profité de l'occasion de la Journée des Femmes en publiant des études sur les inégalités de genre, de quoi établir leur matérialité.

L'Insee a publié une [étude](#) sur les écarts de salaire entre femmes et hommes dans le secteur privé en 2022¹. Si les inégalités de salaires entre sexes se réduisent, elles persistent, avec des écarts y compris à temps de travail équivalent et poste comparable. Le revenu salarial net des femmes (avant prélèvement de l'impôt sur le revenu) s'élève ainsi à 19 980 euros dans le secteur privé en 2022, inférieur de 23,5% à celui des hommes (26 110 euros). Cet écart s'explique en partie par un volume de travail plus faible pour les femmes (moins souvent en emploi que les hommes, et plus fréquemment à temps partiel quand elles sont en emploi), d'environ 10%, mais l'écart de salaire à temps de travail équivalent (en EQTP²) reste substantiel (14,9%), même s'il a été réduit de plus de 7 points depuis 1995. Il s'explique également par des professions exercées par les femmes différentes de celles des hommes (type d'emploi et secteur d'activité) – on parle alors de « ségrégation professionnelle » – qui ne permettent pas aux femmes d'accéder aux postes les plus rémunérateurs. À poste comparable (même profession, même employeur), l'écart salarial entre hommes et femmes en EQTP est ainsi réduit à 4%. Si cet écart pose question, l'Insee précise qu'il ne peut pas être considéré comme une discrimination car il n'est pas corrigé des caractéristiques non observées (expérience, ancienneté dans l'entreprise, diplôme), qui peuvent jouer dans un sens comme dans l'autre. L'étude révèle par ailleurs un écart salarial en EQTP entre sexes croissant avec l'âge, la taille de l'entreprise et le nombre d'enfants. Cet écart salarial est aussi plus élevé dans les services mixtes, qui constituent les activités les plus rémunératrices (information-communication, services financiers et immobiliers).



Derniers points : 2022 ; salariés travaillant principalement dans le secteur privé

Sources : Insee, Crédit Agricole S.A./ECO S.A

¹ Nous avons déjà commenté dans [une précédente note](#) les premiers résultats (généraux) des salaires dans le secteur privé en 2022.

² Équivalent temps plein.

Dans un [billet](#) de son Bloc-notes Éco du vendredi 8 mars, la Banque de France revient aussi sur les différences de rémunérations entre femmes et hommes, en se penchant sur leurs causes et l'évolution de celles-ci entre 2002 et 2019. L'écart de rémunération journalière brute³ selon le genre s'est ainsi réduit de 30% à moins de 20% sur la période. Cet écart s'explique là aussi par une différence de volume de travail journalier, lié en particulier au temps partiel, avec un écart abaissé à 18% par heure travaillée en 2002, et qui a diminué à 11,5% en 2019. La contribution du volume de travail à l'écart de rémunération journalière, significative, reste en revanche relativement stable sur la période. Le deuxième facteur explicatif est celui de la ségrégation professionnelle, déjà mentionnée. Cette composante « profession » joue toujours un rôle dans les écarts de rémunération en 2019, mais sa contribution aux écarts de rémunération est passée d'un tiers au début des années 2000 à un cinquième à la veille de la crise sanitaire, en 2019. Les femmes occupent en effet de manière croissante des emplois mieux rémunérés (elles sont d'ailleurs en moyenne plus qualifiées que les hommes aujourd'hui). Après prise en compte de ces deux premiers facteurs, l'écart de rémunération femmes-hommes reste considérable (9,3% en 2019). Le dernier facteur exploré par la Banque de France est celui de l'entreprise, avec deux composantes distinctes : inter-entreprises (si les femmes travaillent dans des entreprises ou secteurs moins rémunérateurs à tâches et responsabilités similaires) et intra-entreprises (si les femmes sont moins bien rémunérées que les hommes au sein d'une même entreprise, en raison de tâches et responsabilités différentes pour une même profession, ou pour cause de négociation ou de discrimination). La composante inter-entreprises est faible, et elle s'est réduite sur la décennie 2010, car les femmes sont présentes de manière croissante dans les secteurs les plus rémunérateurs et les entreprises les plus rémunératrices au sein de chaque secteur. L'écart intra-entreprises est en revanche important sur l'ensemble de la période (de 10% en 2002 à 8% en 2019). S'il est difficile d'isoler précisément la composante négociation/discrimination de celle de tâches et responsabilités différentes entre genres à profession donnée, l'écart salarial pour un travail équivalent se situerait entre 1% et 4%, soit 10% à 40% de l'écart salarial horaire total en France en 2019 ! La Banque de France conclut sur le rôle des politiques publiques, avec notamment en France depuis la réforme de transparence salariale de 2019 la mise en place de l'« Index de l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes », que les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier régulièrement. Si ce genre de mesure est utile, les auteurs en appellent à des mesures ciblant non seulement les écarts de rémunération au sein des entreprises, mais aussi la flexibilité de la demande de travail et les mobilités inter-professionnelle, inter-fonctionnelle, inter-sectorielle et inter-entreprises.

Dans un récent [article](#), l'économiste Gilbert Cette, président du Groupe d'experts sur le SMIC, fait pour sa part un état des lieux de la pauvreté laborieuse, égrainant au passage ses recommandations sur le sujet. Il rappelle notamment que les deux principaux facteurs de pauvreté des travailleurs sont le nombre d'heures travaillées et la situation familiale. Les personnes à temps partiel et les familles monoparentales sont donc particulièrement à risque. Or, plus d'une femme salariée sur quatre est à temps partiel en 2022, contre moins d'un homme salarié sur dix d'après la [Dares](#), et 82% des familles monoparentales en 2020 sont des femmes résidant avec leurs enfants d'après l'[Insee](#). Même si le temps partiel est parfois choisi, les femmes apparaissent donc plus exposées à la pauvreté laborieuse. L'auteur en appelle ainsi à des dispositifs de lutte contre le temps partiel subi et de soutien à la garde d'enfant, afin de combattre la pauvreté laborieuse.

Dans un [deuxième billet](#) de son Bloc-notes Éco du vendredi 8 mars, la Banque de France propose une analyse des différences femmes-hommes face au choc inflationniste récent. Les femmes ont des perceptions d'inflation sensiblement plus élevées que les hommes : toutes choses égales par ailleurs⁴, l'inflation perçue par les femmes était supérieure d'1,6 point à celle perçue par les hommes en 2022, et d'1,1 point en 2023. Leurs anticipations d'inflation à un an sont également plus élevées que celles des hommes (+1 point en 2022 et +1,1 point en 2023). Ce fait n'est pas spécifique à la France, et un écart similaire de perception d'inflation s'observe dans de nombreux pays, et a été mis en évidence pour la première fois il y a plus de quarante ans. La Banque de France l'explique tout d'abord par une expérience différente des achats quotidiens entre genres. En effet, les perceptions d'inflation des individus sont généralement extrapolées de leur expérience personnelle, et ces perceptions leur servent ensuite pour former leurs anticipations d'inflation. C'est ainsi que les ménages se souviennent davantage des prix de leurs achats fréquents comme l'alimentation ou les carburants. Leur esprit est aussi davantage marqué par les hausses que par les baisses de prix. Cette réflexion met en lumière une autre inégalité du quotidien : les femmes sont encore majoritairement en charge des tâches ménagères au sein du couple, et notamment le fait de faire les courses et les repas ([étude de la DREES](#) sur les stéréotypes de genre). La forte hausse des prix alimentaires en 2022 et 2023 a ainsi davantage affecté les perceptions et anticipations d'inflation

³ Revenus bruts annuels rapportés au nombre de jours travaillés.

⁴ Après correction des différences socio-démographiques comme l'âge, le niveau de diplôme ou de connaissances globales en économie.

des femmes. Cette différence les a conduites à modifier davantage leur comportement : en octobre 2023, 79% des femmes déclarent avoir modifié leur comportement d'achat en réponse à l'inflation, contre 67% des hommes, avec 73% de femmes qui se restreignent contre 62% d'hommes. La Banque de France souligne également que les marges d'ajustement diffèrent entre femmes et hommes concernant leurs ressources : en 2023, seules 53% des femmes déclarent avoir pu mettre de l'argent de côté chaque mois contre 61% des hommes, et elles sont 16% à avoir pu compter sur une hausse de leur rémunération, contre 22% des hommes. Les femmes ont ainsi dû plus fréquemment vendre des objets, utiliser des solutions de paiement en plusieurs fois, piocher dans leur épargne ou utiliser leur découvert autorisé pour ajuster leur budget en période d'inflation.

✓ **Notre opinion** – *Si la réduction des inégalités femmes-hommes est en bonne voie, notamment en matière salariale, il reste de nombreuses marges de progression, y compris dans notre pays.*

Sur le plan politique, force est de constater que la représentativité n'y est pas toujours. IVG dans la Constitution ou pas, nous ne sommes pas dupes. La proportion de ministres femmes a bien augmenté et on peut même parler de parité désormais, mais celle-ci reste une parité de façade. Élisabeth Borne, nommée Première ministre en mai 2022, était ainsi seulement la deuxième femme à atteindre cette fonction en France (après Edith Cresson, 1991-1992). Dans une interview vendredi 8 mars, elle dénonce d'ailleurs un sexisme « insidieux » en politique. Les ministres à la tête des ministères régaliens sont en outre en très grande majorité des hommes, un point qui avait été soulevé par le [Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes](#) concernant le premier Gouvernement Borne, avec une proportion qui atteint même 100% pour le Gouvernement Attal. Sans parler de la fonction la plus haute, celle de président, qui n'a jamais été occupée par une femme.

Article publié le 8 mars 2024 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
07/03/2024	<u>À l'approche des élections générales en Inde, Narendra Modi fait face à la colère des agriculteurs</u>	Inde
07/03/2024	<u>Géoéconomie – Tensions et recompositions</u>	Monde
05/03/2024	<u>Italie – Meilleur temps pour les ménages</u>	Italie
04/03/2024	<u>France – Une pluie d'indicateurs, des signaux mitigés concernant la conjoncture</u>	France
01/03/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
26/02/2024	<u>France – Le taux d'endettement des agents non financiers est-il préoccupant ?</u>	France
22/02/2024	<u>Nigeria – Un pays en proie à de multiples défis</u>	Afrique sub-saharienne
21/02/2024	<u>Indonésie – Adoubé par Jokowi, le général Subianto s'impose facilement dans les urnes</u>	Asie
20/02/2024	<u>France – Des créations d'entreprises toujours vigoureuses en 2023</u>	France
19/02/2024	<u>L'économie britannique est tombée en récession au T4-2023</u>	Royaume-Uni
16/02/2024	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
15/02/2024	<u>ECO Tour 2024 : état de l'économie française secteur par secteur</u>	France
14/02/2024	<u>La fragmentation géopolitique fait évoluer la grammaire du risque pays</u>	Monde

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Christine Chabenet

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.